

**> service de presse**

tél. : 01 53 85 66 45

fax : 01 45 55 94 43

mail : [servicepresse@iledefrance.fr](mailto:servicepresse@iledefrance.fr)

web : [www.iledefrance.fr](http://www.iledefrance.fr)

## **Résidence Universitaire d'Antony, réaction de la Région Ile-de-France**

Le 28 juin, l'Etat, le Conseil général des Hauts-de-Seine, la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre et la Ville d'Antony ont signé une convention relative au devenir de la Résidence Universitaire Jean Zay d'Antony et au logement étudiant dans le département.

**Cet accord maintient des logements étudiants sur le site de la Résidence Universitaire d'Antony ; mais il rend caduc le projet de rénovation plus ambitieux défendu par les acteurs locaux et la Région, qui avait manifesté un accord de principe pour assurer une partie de son financement.**

Depuis plusieurs années, la Région défend en effet la préservation et la rénovation globale des logements de cette résidence, dans le cadre de son Schéma régional du logement étudiant.

**Pour Jean-Paul Huchon**, Président de la Région Ile-de-France « *L'augmentation de l'offre de logements pour les étudiants en Ile-de-France est une priorité régionale. La Résidence Universitaire d'Antony avait tout pour être un modèle de logements accessibles pour les étudiants dès lors qu'était engagé un grand plan de rénovation. C'est donc avec regrets que nous prenons acte des dernières décisions sur ce dossier. Pour autant, je reste pleinement mobilisé pour préserver l'intérêt des étudiants, au côté des élus locaux et des associations sans qui cette Résidence n'existerait plus.* »

**Pour Emmanuelle Cosse**, Vice-présidente en charge du logement, de l'habitat, du renouvellement urbain et de l'action foncière « *Nous poursuivons notre engagement en faveur de la création de logement étudiant. Nous resterons vigilants à ce que l'Etat soit garant du maintien de loyers adaptés aux ressources des étudiants, notamment boursiers. En période de pénurie, il est impératif de ne pas diminuer l'offre disponible : il faut que les reconstructions soient livrées avant toute nouvelle démolition. Je déplore sincèrement que des démolitions reprennent dès hier. Quant à la compensation des logements déjà démolis, elle n'aura de sens que si elle intervient sur le territoire de l'agglomération. J'y serai attentive.* »

**Pour Isabelle This Saint-Jean**, Vice-présidente en charge de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, « *La Région a fait de l'amélioration des conditions de vie et d'études, la première priorité de son action dans le domaine de l'enseignement supérieur. Beaucoup de jeunes vivent aujourd'hui dans des conditions qui ne permettent pas leur réussite. Dans ce contexte l'abandon du projet de rénovation de la résidence d'Antony que portait la Région et la décision de démolition sont-ils difficilement compréhensibles. Une action forte en faveur du logement étudiant et en particulier du logement social étudiant est indispensable à la réussite du plus grand nombre, j'y veillerai.* »

### **Pour mémoire :**

Avec 2 049 logements répartis sur 11 hectares, la « RUA » est la plus grande résidence universitaire d'Europe et représente 15 % des capacités d'accueil d'IDF. Elle offre des loyers particulièrement accessibles aux étudiants modestes, à proximité immédiate de la station RER Croix de Berny.

Contact presse :

Murielle Gillet – 01.53.85.57.33 [murielle.gillet@iledefrance.fr](mailto:murielle.gillet@iledefrance.fr)